

REGLEMENT INTERIEUR Gymnastique Volontaire de Laillé

(A conserver par l'adhérent)

Début des cours

Les cours débuteront la semaine qui suit le forum.

Lieu des cours

Les cours se déroulent à l'Archipel, dans la mezzanine ou dans les salles Nougaro 1 ou 2. Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires.

Absence animateur

En cas d'absence d'un animateur, celui-ci pourra proposer de récupérer le cours manqué pendant les vacances scolaires (sauf congés d'été).

S'il s'agit d'un arrêt maladie de plusieurs semaines, nous ferons notre possible pour trouver un remplaçant ; nous ne pouvons cependant pas assurer que tous les cours seront remplacés. Le contenu du cours remplacé pourra être différent du cours habituel (en fonction de l'animateur remplaçant).

Cours d'essai

Un cours d'essai pourra être proposé aux nouveaux adhérents.

A compter du deuxième cours, le dossier d'inscription doit être remis soit dans la boîte à lettres du point 21, soit à un responsable du bureau de l'association. Les animateurs ne sont pas chargés de récupérer les dossiers.

Certificat médical

• pour les licenciés majeurs :

Tous les adhérents, que ce soit pour la 1ère prise de licence ou son renouvellement, et quel que soit le type de séances auxquelles ils participent, devront remplir le questionnaire de santé mis en place par la FFEPGV. S'ils répondent par la **négative** à toutes les questions du questionnaire de santé, ils devront uniquement remettre une attestation indiquant qu'ils ont répondu par la négative à toutes les questions. A défaut, s'ils répondent par l'**affirmative** à l'une des questions, ils devront fournir un certificat médical.

pour les licenciés mineurs :

Les pratiquants mineurs, quelles que soient les séances auxquelles ils participent, n'ont pas l'obligation de présenter un certificat médical lors de leur adhésion au sein de l'association et de la prise de licence. Les mineurs doivent lors de la prise de licence ou de son renouvellement remplir conjointement avec leur(s) représentant(s) légal(aux) le questionnaire de santé (composé de 24 questions) relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence.

Lorsque l'enfant et son représentant légal ont répondu **non** à l'ensemble du questionnaire de santé, le représentant légal devra établir une attestation indiquant qu'ils ont répondu par la négative à toutes les questions.

Dans l'hypothèse où l'enfant et/ou le(s) représentant(s) légal(aux) répondrai(en)t **oui** à une ou plusieurs questions, il sera nécessaire que l'enfant soit vu par un médecin qui établira alors un certificat médical attestant l'absence de contre-indication de la pratique de l'activité.

(Les questionnaires sont remplis par les adhérents et ne doivent pas être transmis à l'association, seule l'attestation sur l'honneur est transmise).

Cours d'éveil sportif

Pour les cours d'éveil sportif, les parents devront s'inscrire sur un planning dès le début de l'année et assurer une présence au moins une fois, afin qu'un roulement équitable puisse être mis en place.

En cas d'absence de parent, le cours pourra être annulé, sans possibilité d'être reporté.

Matériel

Afin de garder une bonne ambiance au sein de l'association, il est souhaitable que tous les adhérents se sentent impliqués dans son bon fonctionnement et participent activement, notamment pour l'installation et le rangement du matériel. Pour le respect des lieux, Il est impératif de changer de chaussures lors de l'arrivée en salle et de veiller à ce qu'elles soient propres.

Il ne sera pas procédé au remboursement des cours même pour raison médicale en cours d'année.